Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le
ID : 087-218705705-20230523-202316-DE

Commune de DOMPIERRE LES EGLISES

DELIBERATION N° 202316 en date du mardi 23 mai 2023

Portant sur « Une aide à l'installation sur le territoire de la commune ».

Le Conseil Municipal de la commune de Dompierre les Eglises dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire le mardi 23 mai 2023 à 18 heures, à la mairie selon convocation du 13 mai 2023 sous la Présidence de Monsieur Philippe GUIBERT.

Mesdames Odile POTARD, Conseillère et Marie-Josèphe JOUANNY, secrétaire ont été désignées secrétaires de séance.

Membres	11
Présents	11
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11

Présents : Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET ; Adjoints., Monsieur Jacky DUPLOUICH, Conseiller délégué, Madame Marie-Paule WILLEMS, Conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Mesdames Laurence CLAUS, Chantal LECHOPIER, Odile POTARD, Saskia VAN LISHOUT conseillères municipales.

Le Maire rappelle les termes de la délibération votée lors de la séance du 18 mai 2018, ainsi que ceux du règlement intérieur ; relatifs à l'attribution d'une aide à l'installation aux nouveaux arrivants.

Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de modifier l'article 2 du règlement de manière à exclure ce qui relève de la compétence obligatoire de la communauté de communes Haut Limousin en Marche en matière de développement économique.

Le Maire soumet au conseil le projet de règlement modifié.
L'aide sera versée à toute personne décidant d'emménager à Dompierre-les-Eglises, sans conditions de ressources ;

- Soit en achetant un terrain et en faisant construire
- Soit en achetant une maison

Dans les deux cas pour en faire sa résidence principale.

Après avoir entendu les termes du règlement et après discussion, le conseil municipal approuve le règlement proposé et le vote à 11 voix POUR.

Fait et délibéré, en Mairie, les jour mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Fait à Dompierre les Eglises, le 23 mai 2023.

Le Maire, Philippe Guibert

MAIRIE DE DOMPIERRE-LES-EGLISES (87 HAUTE-VIENNE)

Certifié exécutoire
Sous-Préfecture le
Publié ou Notifié le

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT